

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance, sous la Présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Conseiller délégué, Marie-José NAGLE, Florence PEYROT, Bertrand LADUNE, Julie MESNIL, Vincent ARNAUD, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Yannis GIRARD a donné pouvoir à Edwige PERINET
Catherine POT a donné pouvoir à Bertrand LADUNE
Yveline BONNET a donné pouvoir à Annie POISSON
Yannick BEAUGRAND
Cédric ASSLINE
Tony ALFAREZ
Gilbert CHODORGE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Guy LEPREVOST est désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire concernant l'ajout de questions diverses :

- Création des deux postes
- Déclassement consort BELZ

Informations :

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget est fait avant les élections comme cela s'est fait depuis de nombreux mandats. Ce vote permet au nouveau conseil d'avoir un budget préparé avec la possibilité de faire des décisions modificatives au budget au cours de l'année.

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu par Bertrand LADUNE au nom de l'opposition au sujet du repas des cheveux blancs :

« Monsieur le Maire,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'organisation du repas des Cheveux Blancs par la commune de Barneville-Carteret qui aura lieu le 1er mars.

Nous avons constaté, une nouvelle fois, que nous n'avons pas été destinataires d'une invitation, ni informés de cet événement communal.

Cette situation nous interroge, car des personnes invitées nous ont à nouveau indiqué, que certains élus municipaux ainsi que leurs conjoints y participent régulièrement.

Dans la mesure où ce repas est organisé par la commune et qu'il relève de la vie municipale, nous souhaiterions savoir selon quels critères les invitations sont adressées, et si l'ensemble des élus municipaux est censé y être convié, conformément aux principes de fonctionnement républicain et de respect des élus dans l'exercice de leur mandat.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous préciser :

- Si des élus municipaux sont officiellement invités à cet événement,*
- Selon quelles modalités ces invitations sont établies,*
- Enfin pour quelle raison certains élus, dont nous faisons partie, n'y sont jamais conviés.*

Nous sommes attachés à ce que les événements organisés par la commune se déroulent dans un esprit d'équité, de transparence et de respect de l'ensemble des élus, particulièrement dans le contexte actuel de la vie municipale.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand LADUNE – Catherine POT - Julie MESNIL – Vincent ARNAUD »

Monsieur le Maire invite Edwige PERINET à répondre. Elle explique qu'en effet tous les ans la question est posée et tous les ans, la même réponse est apportée : sont invités au repas des cheveux blancs les personnes de plus de 73 ans et les membres du bureau avec leur conjoint. Vincent ARNAUD prend la parole afin de préciser qu'ils sont disponibles chaque année pour aider et faire le service.

Monsieur le Maire rappelle que le service est fait par les membres du bureau et les bénévoles et précise qu'il n'y a pas eu de changement par rapport aux années et aux mandats précédents. Il n'y a aucune cachoterie ni de sous-entendu comme votre mail laisse sous-entendre.

Jean-Pierre LEQUERTIER ajoute que sa femme est présente au repas car elle a plus de 73 ans.

Bertrand LADUNE affirme qu'il s'agit de questions par des administrés avant le repas.

Monsieur le Maire fait la lecture de la carte de remerciement écrite par la doyenne du repas des cheveux blancs, madame Marie-Thérèse REGNAULT, âgée de 102 ans.

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 : Commune, Camping et Lotissement

Monsieur le Maire précise que le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 242 de la

loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s’est déroulée de l’exercice budgétaire 2021 à l’exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l’objet d’un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l’expérimentation du compte financier unique, l’article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l’exercice 2026. Pour la commune de Barneville-Carteret, le passage au CFU a été décidé en 2024. Il n’y a donc plus de vote sur le compte de gestion et sur le compte administratif, mais juste sur le document unique.

Résultats du CFU de la commune :

Le CFU 2025 de la commune se résume ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 092 234,93	4 704 070,32	13 796 305,25
	Recettes réalisées (1)	B	2 200 892,79	4 495 715,03	6 696 607,82
	Restes à réaliser	C	468 310,41	0,00	468 310,41
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 383 778,71	6 337 886,00	10 721 664,71
	Dépenses réalisées (1)	E	2 801 100,32	4 027 798,37	6 828 898,69
	Restes à réaliser	F	353 713,33	0,00	353 713,33
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-600 207,53	467 916,66	-132 290,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-828 456,22	1 633 815,68	805 359,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 428 663,75	2 101 732,34	673 068,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	114 597,08	0,00	114 597,08
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 314 066,67	2 101 732,34	787 665,67

Résultats du CFU du camping :

Le CFU 2025 du Camping se résume ainsi :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	71 749,25	60 000,00	131 749,25
	Recettes réalisées (1)	B	21 950,20	99 555,00	121 505,20
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	69 342,55	91 800,55	161 143,10
	Dépenses réalisées (1)	E	69 302,00	36 419,38	105 721,38
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-47 351,80	63 135,62	15 783,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 406,70	31 800,55	29 393,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-49 758,50	94 936,17	45 177,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-49 758,50	94 936,17	45 177,67

Résultats du CFU du lotissement :

Le CFU 2025 du Lotissement se résume ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	409 305,38	517 315,24	926 620,62
	Recettes réalisées (1)	B	150 652,83	314 958,25	465 612,08
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	258 652,69	517 315,38	775 968,07
	Dépenses réalisées (1)	E	172 792,55	172 792,55	345 585,10
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-22 139,72	142 166,70	120 026,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-150 652,69	0,14	-150 652,55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficit	G + H	-172 792,41	142 166,84	-30 625,57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C + F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	-172 792,41	142 166,84	-30 625,57

Monsieur le Maire a donné toutes les explications nécessaires. Aucune question n'étant soulevée, il quitte la salle et Guy LEPREVOST, Doyen de l'Assemblée soumet ces trois CFU au vote de l'assemblée.

Les CFU 2025 de la commune, du Lotissement le Câtelet et du Camping sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et remercie l'assemblée pour ce vote.

Affectation des résultats 2025 aux budgets 2026 de la commune et du Camping :

Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de Fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice Excédent de 467 916.661	+467 916.66 € □
B - Résultats antérieurs reportés dont resultat port 2019 ligne 002 du cl adm - Excédent de 1633 815.681	+1 633 815.68 € □
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+2 101 732.34 €
D - solde d'exécution d'investissement + intégration résultat port D 001 - besoin de financement de 1 428 663.751	-1 428 663.75 € □
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Excédent (1) de financement de 114 597.081	+114 597.08 € □
BESOIN DE FINANCEMENT = F = D + E	-1 314 066.67 €
AFFECTATION = C = G + H + I	+2 101 732.34 €
1) Affectation en réserves compte 1068 en investissement = G G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+1 314 066.67 €
2) Affectation complémentaire au compte 1068 = H	+0.00 € □
3) Report en fonctionnement R 002 (2) = I	+787 665.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	+0.00 €

Camping :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de Fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice Excédent de 63 135.62 €	+63 135.62 € □
B - Résultats antérieurs reportés dont résultat port 2019 ligne 002 du cl/ adm - Excédent de 31 800.55 €	+31 800.55 € □
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+94 936.17 €
D - solde d'exécution d'investissement + intégration résultat port D 001 - besoin de financement de 49 758.50 €	-49 758.50 € □
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Excédent (†) de financement de 0.00 €	+0.00 € □
BESOIN DE FINANCEMENT = F = D + E	-49 758.50 €
AFFECTATION = C = G + H + I	+94 936.17 €
1) Affectation en réserves compte 1068 en investissement = G G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+49 758.50 €
2) Affectation complémentaire au compte 1068 = H	+0.00 € □
3) Report en fonctionnement R 002 (2) = I	+45 177.67 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	+0.00 €

Lotissement :

Il n'y a pas d'affectation du résultat sur le Lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les affectations des résultats 2025 de la commune et du Camping.

BUDGETS PREVISIONNELS 2026 commune :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	5 137 715.96 €	
Virement à la section investissement	468 708.52 €	
TOTAL	5 606 424.48 €	5 606 424.48 €
INVESTISSEMENT		7 802 519.59
Virement de la section de fonctionnement		468 708.52
TOTAL	8 271 228.11 €	8 271 228.11 €

BUDGETS PREVISIONNELS 2026 camping :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	110 177.67 €	110 177.67 €
INVESTISSEMENT	68 184.97 €	68 184.97 €

BUDGETS PREVISIONNELS 2026 lotissement :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	516 477.37 €	516 477.37 €
INVESTISSEMENT	428 456.27 €	428 456.27 €

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu ce jour un courrier de la banque Crédit Mutuel.

Le taux des prêts pour le projet multisports multisites sont indexés sur le livret A. En raison de la diminution de celui-ci de 0.20%, le taux passe de 2.30% à 2.10%. c'est une excellente nouvelle.

Bertrand LADUNE demande la date de fin de chantier du projet multisports multisites.

Monsieur le Maire répond que la fin est prévue pour septembre octobre 2026 suivant le planning actuel.

Vincent ARNAUD s'interroge sur les dépenses de fonctionnement du nouveau site notamment sur l'eau et l'électricité puisqu'aucune augmentation n'est budgétisée en 2026.

Monsieur le Maire répond qu'aucune augmentation est à prévoir sur 2026 sachant que le projet doit être finalisé en septembre octobre 2026. De plus, à part des sanitaires en plus et l'éclairage LED, il n'est pas nécessaire d'ajouter de dépenses de fonctionnement supplémentaires cette année.

Bertrand LADUNE demande si une projection aura lieu au prochain budget sur le fonctionnement du projet multisports multisites.

Monsieur le Maire affirme qu'il y aura bien une ligne multisports multisites au budget 2027 prenant en compte le surplus d'eau et d'électricité qui seront faibles selon les nouvelles normes.

Monsieur le Maire ne comprend pas l'insistance de ce point de la part des élus d'opposition puisqu'il s'agit de nouvelles constructions respectant les nouvelles normes en vigueur et l'ensemble des structures construites ne coûteront pas plus chères en fonctionnement que le seul gymnase actuel.

Bertrand LADUNE demande des précisions sur l'achat des tatamis pour le DOJO.

Monsieur le Maire répond que la fourniture des tatamis est prévue dans le montant de l'appel d'offre. De plus, il y aura quelques travaux en régie réalisés par les Services Techniques notamment pour les tribunes.

Vincent ARNAUD demande s'il est prévu de la maintenance pour la vidéoprotection.

Monsieur le Maire répond que le projet ne se trouve pas arrêté pour le moment. Il s'agit juste d'un devis afin de demander des subventions. Il y aura une demande de consultation des entreprises pour la suite du projet avec une demande de coût pour la maintenance.

Bertrand LADUNE demande des précisions sur les Docteurs Juniors notamment sur leurs encadrements.

Annie POISSON répond que l'encadrement se fait par un médecin référant de Les Pieux et non par les médecins de la commune qui viendra une fois par semaine faire un bilan avec le cabinet médical. Elle ajoute que la venue des Docteurs Juniors va se faire grâce à l'implications des médecins actuels. Le Dr KOFFI est en cours de formation. Une fois finie,

elle va faire une nouvelle formation d'une durée de 6 mois afin de pouvoir faire elle-même l'encadrement des Docteurs Juniors. Le but de cet engagement est d'installer des nouveaux médecins sur la commune.

Monsieur le Maire ajoute que, selon les constats nationaux depuis plusieurs années, 50% des médecins s'installent dans le lieu de leur dernier stage. La venue des Docteurs Juniors se fait grâce à la mise à disposition de cabinets par le PSLA et la mise à disposition d'un logement par la commune. Il ajoute que depuis le début du mandat il y a eu plusieurs installations de professionnels de la santé.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que la commune est la plus accueillante de Basse-Normandie selon le barème Booking.com.

Julie MESNIL souhaite revenir sur le tableau des employés avec une demande de précision sur le nombre de titulaires et de contractuels.

Monsieur le Maire donne une réponse selon le tableau joint à la commission des Finances.

Les personnes ayant un contrat chez ASTRE doivent être embauchés au bout des 5 ans sur un même poste ou faire une fin de contrat. Actuellement il y a 5 contractuels à la Mairie.

De nombreux contractuels ont été titularisés au cours du mandat. Cette titularisation est opérationnelle lorsque la personne occupe le poste depuis quelque temps, fait bien son travail et que l'entente se passe bien avec ses collègues et les élus.

Toutes explications entendues, le Budget Prévisionnel de la commune 2026 est voté à l'unanimité dans son ensemble, Yannis GIRARD s'abstenant sur le chapitre 21 et 13 en raison de la vidéoprotection et Bertrand LADUNE, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL et Catherine POT s'abstenant sur les dépenses de fonctionnement pour cause de manque de visibilité sur le fonctionnement du projet multisports multisites.

Jean-Pierre LEQUERTIER prend la parole afin d'ajouter quelques explications sur le projet multisports multisites.

La remise des clés aux associations aura lieu au mois de novembre. En hiver il y aura moins d'entretien qu'en été et il y aura une révision des conventions actuelles avec les associations. De plus, un travail est fait en amont avec Jérôme, le Directeur des Services Techniques, pour la répartition du temps de travail et du renouvellement des outils afin d'intervenir en interne sur le nouveau site. L'achat de nouveaux outils se fera sur le budget 2027 et non 2026.

Bertrand LADUNE ajoute que le maître d'œuvre a bien précisé que tous les 10 ans des maintenances seront à faire avec des contrôles techniques et de sécurité.

Monsieur le Maire répond que nous parlons du budget 2026 et non du budget de 2036.

Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) : Projet Multisports Multisites

Monsieur le Maire précise que Madame ACCOSSATO, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL), suggère une AP/CP pour le projet multisports multisites.

En effet, initialement utilisé par les départements et les régions, l'AP/CP est un outil dont se saisissent de plus en plus de collectivités. Celui-ci leur permet notamment de piloter leurs grands projets d'investissement, nécessitant la mise en place d'une gestion pluriannuelle

Pour mémoire, l'AP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour le financement d'une opération. Elle demeure valable dans la limite de la

durée adoptée par le Conseil Municipal, avec la possibilité d'être révisée annuellement, voire d'être annulée.

Les CP sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP.

Pour chaque projet ainsi géré, il est indiqué un objet, un montant global d'AP, une durée et une répartition des CP par exercice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette Autorisation de Programme/Crédits de Paiements au vu de l'annexe financière suivante :

APCP - MULTISITES MULTISPORTS OPERATION 930						
Annexe à la délibération n°						
affectation de l'AP	Montant prévisionnel	BP 2025	EXECUTE 2025	BP2026	BP2027	BP2028
Dépenses	4 673 156.81 €	540 839.42 €	3 885 263.43 €	4 523 960.61 €	2 602 034.22 €	214 736.57 €
Acquisitions foncières et frais notaire						
études et honoraires	367 425.48 €	185 610.00 €	234 464.89 €	132 960.59 €		
frais d'insertion	1 000.00 €	1 000.00 €		1 000.00 €		
frais études/insertion (régul imputation)						
travaux	4 297 813.85 €	350 000.00 €	7 987.14 €	4 289 826.71 €		
Mission Diag						
Mission Contrôle Technique	4 825.00 €	2 950.07 €		4 825.00 €		
Mission SPS	2 092.50 €	1 279.35 €		2 092.50 €		
mobilier - agencement						
informatique						
Rbt emprunt FCTVA court terme						
Rbt emprunt subvention				93 255.81 €	2 602 034.22 €	214 736.57 €
abondement du fonds de roulement			3 642 811.40 €			
recettes	4 673 156.83 €	540 839.42 €	3 885 263.43 €	4 523 960.61 €	2 602 034.22 €	214 736.57 €
Sub région	653 700.00 €	42 190.00 €			653 700.00 €	
FFT	100 000.00 €	10 000.00 €			100 000.00 €	
FFF	40 000.00 €	10 000.00 €			40 000.00 €	
contrat de territoire	-00 €	54 475.00 €				
Sub CAC (fonds concours)	966 578.00 €	291 392.00 €		676 604.60 €	289 973.40 €	
CPS département	791 548.00 €	65 952.00 €			791 548.00 €	
Emprunt subvention			3 200 000.00 €			
FCTVA 16,404%	766 584.65 €			39 771.83 €	726 812.82 €	
Emprunt 15 ans	900 000.00 €		685 263.43 €			
Emprunt fctva						
autofinancement	454 746.18 €	66 830.42 €		454 746.18 €		
besoin en fonds de roulement				3 352 838.00 €		214 736.57 €
besoin de financement du BP	0.00 €				0.00 €	0.00 €
excédent de financement du BP	-0.00 €					0.00 €
	dont autofinancement	dont autofinancement	dont autofinancement	dont autofinancement	dont autofinancement	dont autofinancement
	454 746.18 €	66 830.42 €	0.00 €	454 746.18 €	0.00 €	0.00 €

Vote des subventions aux associations :

Le Conseil Municipal,
Vu les différents arbitrages effectués,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les attributions suivantes pour l'année 2026 :

ANIMATIONS	
Cin'été une fois	5 000.00
Carteret Auto rétro	4 000.00
Festival de la Gliss	15 000.00
Andromède	5 000.00
Sous-Total	29 000.00
CULTURE - PATRIMOINE	
Jumelage ESCHEDE	2 500.00
Sous-Total	2 500.00
COMMEMORATIONS	
UNC B-C	150.00
Office National du Bleuet de France	150.00
Souvenir Français	150.00
Fleurs de la Mémoire	150.00
Sous-Total	600.00
EDUCATION	
Cirque Sol'Air	2 500.00
CPIE	300.00
Sous-Total	2 800.00
SOCIAL	
Banque Alimentaire	500.00
Secours Catholique	100.00
Restos du Cœur	100.00
Sous-Total	700.00
SANTE	
Ligue contre le Cancer	300.00
Don du sang	200.00
Soins Palliatifs	500.00
Sous-Total	1 000.00
PROTECTION ANIMALE	
SPA Cherbourg	100.00
Un espoir pour les chatons du Cotentin	200.00
Sous-Total	300.00
SPORTS	
Aviron	9 065.00
Aviron - sponsoring championnats France Europe Mondiaux	4 500.00
Tennis de table	1 805.00
Football	5 000.00
Judo	3 000.00
Horse Ball	4 000.00
Triathlon de la côte des isles	3 000.00
Voile	40 000.00
Sous-Total	70 370.00

Total	107 270.00
Divers si demandes en cours d'année	12 730.00
TOTAL	120 000.00

Subventions Ancien Pôle de proximité transférées
Délégation d'approbation : Conseil Municipal du
05/02/2019

Havre des Arts	932.00
Amicale Pompiers BCT	1 064.00
Amicale Pompiers PB	1 081.00
CAP	2 641.00
USP	7 706.00
FSE Collège	622.00
Ass Parents Collège	622.00
Ass Sportive Collège	559.00
Collège PB	4 661.00
SAG	7 768.00
TOTAL	27 656.00

Vote des taux d'imposition 2026 :

Comme expliqué en commission des Finances, Monsieur le Maire rappelle que le budget est équilibré en section de fonctionnement sans hausse des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les taux suivants qui sont identiques aux années antérieures, ainsi :

TFB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties) : 43.06%

TFNB : 20.12%

TH : 8.09%

Autorisation de virement de crédits pour l'année 2026 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ».

Cette autorisation permet de pouvoir abonder certains articles pour des paiements de fournisseurs en cas de dépassement de chapitre.

Chaque virement de crédit effectué dans le cadre de cette autorisation fait l'objet d'une information lors de la séance de Conseil Municipal suivante.

Tarifs redevance du domaine public routier – Fibres et Télécom :

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Selon le Code des Postes et des Communications électroniques, notamment son article L. 47,
Selon le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

le Conseil Municipal peut fixer un tarif maximum sur le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2025 :
 - 48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain,
 - 64,87 € par kilomètre et par artère en aérien,
 - 32,44 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

Modification du tableau des emplois communaux suite à un avancement de grade et un changement d'horaire de poste technique.

Monsieur le Maire informe que Madame Cindy BIHEL fait partie de la liste des candidats admis au concours de rédacteur.

Il est proposé d'ouvrir un poste de rédacteur à 35h / semaine afin de la nommer rédacteur.

A la suite du départ en retraite de Madame Maryline LECUREUIL et la mutation de Madame Marlène BLASSEL, il est proposé à Madame Maryline DEBOUT de cumuler plus d'heures afin de gérer les stocks des produits ménagers de la commune.

Il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique à 25h / semaine au lieu de 20h / semaine.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

GRADES	Temps de travail	Nombre	Poste vacant	Poste pourvu	Modification
Attaché principal	35h	1	0	1	
Attaché	35h	1	1	0	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35h	1	1	0	

Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1	0	
Rédacteur	35h	1	0	1	X
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	35h	2	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35h	3	0	3	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	25h	1	0	1	
Adjoint Administratif	35h	6	4	2	
Adjoint Administratif	25h	1	1	0	
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	35h	1	0	1	
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1	0	
Garde Champêtre Chef Principal	35h	1	0	1	
Garde Champêtre	35h	1	0	1	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	35h	1	0	1	

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1	0	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	35h	2	0	2	
Agent de Maîtrise	35h	3	0	3	
Agent de Maîtrise Principal	35h	1	0	1	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	35h	3	0	3	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	35h	9	4	5	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	10h	1	0	1	
Adjoint technique	30h	1			
Adjoint Technique	35h	17	11	6	
Adjoint technique	25h	1	0	1	x
Adjoint technique	20 h	2	0	2	
Adjoint Technique	10h	1	1	0	
Collaborateur de Cabinet	35h	1	1	0	
Vacataire	à la mission	1	1	0	
Surveillant de baignade – contractuel grade	35h	2	0	2	

opérateur principal saisonnier					
Surveillant de baignade – contractuel grade opérateur qualifiés saisonnier	35h	2	0	2	
Surveillant de baignade – contractuel grade opérateur saisonnier	35h	4	0	4	

Déclassement d'un mur sur la parcelle de M. Christophe BELZ, après bornage pour régularisation

Christophe BELZ est propriétaire de la parcelle AB 875 dans le bourg de Barneville. Cette propriété jouxte la parcelle AB 876 appartenant à la commune. Il s'est aperçu que lorsqu'il a acheté cette maison, une erreur s'est glissée au niveau du cadastre, le mur de sa propriété est situé sur la parcelle communale. Il a fait effectuer un bornage par le Cabinet SAVELLI et il convient d'autoriser le déclassement du domaine public de ce mur pour régularisation cadastrale.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

La séance est levée à 20h00

Monsieur le Maire,
David LECOURT

